

Le 30 avril 2020

# COMMUNIQUE

## SI ET SEULEMENT SI

Une cinquième réunion format CTM a eu lieu mercredi 29 avril 2020 en visioconférence avec toutes les organisations syndicales représentées en CTM, présidée par la Secrétaire Générale, Mme Sophie DELAPORTE.

L'UNSA était représentée par Martine HARNICHARD, Gwendoline PROSPER, Alain STEUX, Béatrice LAUGRAUD, Guy SIGALA et Valérie LEPAGE.

Le point de départ de notre travail d'aujourd'hui est le **Plan de Reprise d'Activité (PRA)** du Ministère proposé par le Secrétariat Général, en cohérence avec les annonces faites par le Premier Ministre devant l'Assemblée Nationale la veille, mardi 28 avril.

Le PRA pose un cadre ministériel. Il faudra que chaque responsable puisse adapter ce cadre au contexte local et aux missions qu'il exerce.

Suite aux annonces faites par le 1<sup>er</sup> Ministre le 28 avril, notamment sur le télétravail, le MAA a défini les missions qui peuvent rester en télétravail, il y aura plus de monde en présentiel mais cela se fera par étapes et en fonction des missions essentielles définies dans le PRA.

Le PRA recense 17 chantiers transverses et leur responsable ministériel. Le MAA n'est pas chef de file mais intervient sur divers chantiers gérés par le Ministère de l'Intérieur pour les DDI, l'Education Nationale pour l'Enseignement Agricole ou le Ministère du Travail pour la formation et l'apprentissage.

### Réponses de l'Administration aux questions des organisations syndicales

#### Les transports

L'administration, à ce stade, ne peut pas apporter de réponse sur la doctrine des transports : départements verts ou rouges.

### **Les locaux**

En Administration Centrale, la capacité des salles de réunion va être réduite et les grandes réunions seront reportées à la rentrée dans la mesure du possible. Les salles de réunion pourront également être mobilisées pour accueillir des agents dont les bureaux ne permettent pas la mise en place des mesures barrières. Une régulation avec des rotations d'agents pour qu'ils ne viennent pas tous en présentiel est aussi envisageable. La capacité de concentration est mieux préservée mais le côté informel est perdu.

### **L'organisation du travail après le 11 mai**

**Les enjeux stratégiques sont déclinés indépendamment du fait du télétravail ou non.**

Un catalogue de fiches opérationnelles sur un certain nombre de sujets est en cours d'élaboration. L'objectif est d'identifier les principaux enjeux et échéances que le Ministère devait arriver à franchir. Il faut déjà identifier les priorités d'action du Ministère avant de penser à qui va télétravailler et qui va être en présentiel. Ce travail a été fait, puis direction par direction, il doit y avoir une réflexion sur les missions par rapport au maintien en télétravail et au retour des agents en présentiel.

### **Le télétravail est une méthode de travail qui a encore toute sa pertinence.**

L'Administration constate que l'engagement des agents est très sérieux mais que l'on perd de « l'informel » qui fait partie de la qualité du travail. Elle constate également que les réunions en visioconférence sont plus longues que les réunions en présentiel. Pour les journées de travail en présentiel, **les horaires de travail seront élargis** (arriver plus tôt ou partir plus tard pour éviter les pics dans les transports).

En ce qui concerne les congés payés, l'Administration rappelle que pour les agents en ASA le dispositif de l'ordonnance du Gouvernement est stricte. Pour les agents en télétravail, ils doivent avoir pris 5 jours de congés annuels avant le 23 mai. Mme DELAPORTE indique qu'il faut faire un vrai « break » en se ménageant des coupures.

### **Doctrine sanitaire**

Les experts produisent des recommandations depuis la semaine dernière, la doctrine du Ministère de la Santé sera déclinée au MAA dès qu'elle sera finalisée. Toutes les situations liées à la santé des agents ou de leurs proches sont prises en compte ainsi que les recommandations des experts hygiénistes (nettoyage et produits).

### **Le retour des agents se fera dans les conditions de sécurité requises.**

Les masques : l'Administration rappelle que l'ensemble des masques chirurgicaux était réservé aux personnels soignants. Que 3 marchés ont été passés par le Ministère de l'Intérieur, par l'UGAP et par Bercy. Ceux-ci sont de nature différente et ne viennent pas des mêmes fournisseurs.

Le dispatching se fait sur les missions prioritaires (soignants, Enseignants des enfants de soignants, personnel pénitentiaire, abattoirs).

Il faut maintenant arriver à rationaliser les arrivées de masques.

Un état des lieux des effectifs de toutes les structures a été effectué et communiqué au Ministère de l'Intérieur. En ce qui concerne l'enseignement, le MAA a fait connaître que nous avons des apprenants avec une proportion importante en internat.

### **Apprentissage**

Le Ministère est dans l'attente de la position interministérielle. Les apprentis continuent leur activité en entreprise comme les autres salariés, sous la responsabilité de l'inspection du travail.

### **Formation continue et CFPPA**

Cohérence entre l'interministérielle et le plan de reprise d'activité du MAA. Prise en compte de la question des formateurs et personnels contractuels en grande incertitude quant à leur avenir dans des centres en péril et la santé financières des établissements. L'objectif d'une demande d'ouverture rapide est entendu mais pas sans pouvoir garantir la sécurité de tous.

### **Retour en présentiel des classes de 4EA et 3EA**

Comme à l'Education Nationale, les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole sont soumises aux mêmes conditions de reprise que les lycéens.

### **Stages et PFMP pour les élèves en voie professionnelle**

Nous n'avons pas de réponse ce jour sur ce sujet précis, mais il sera discuté en instance DGER. Tout est en relation avec les discussions interministérielles et la situation des lycées professionnels de l'Education Nationale.

### **La PAC**

- La date du 15 mai est maintenue pour ne pas perturber le calendrier de paiement et les services instructeurs.
- Une fiche sera envoyée très prochainement aux DDT pour l'accompagnement sur site des agriculteurs.
- Par rapport au taux de télé-déclaration, l'aspect météo peut être un facteur perturbant mais pas que.
- Un recensement est en cours pour connaître les besoins en vacataires.

### **La cellule d'écoute**

Elle restera active pendant la phase de déconfinement. L'Administration va donner les éléments aux opérateurs qui le souhaite afin qu'ils puissent faire la démarche auprès du prestataire de service pour adhérer au dispositif.

**La FAQ RH** continuera à être alimentée.

### **Le CTM**

Le groupe Covid a été suivi d'un CTM qui a émis un avis favorable sur le décret fixant les conditions d'intégration du LPH Camille Godard du Haillan au sein de l'EPLEFPA de Bordeaux-Gironde.

## Questions de l'UNSA au CTM du 29 Avril 2020

### I – Questions relatives à la réunion COVID-19 de 14h00

#### 1 – COVID 19 – Le déconfinement

Le port du masque, sera-t-il obligatoire dans l'enceinte des structures et pour l'ensemble des agents du MAA (sans oublier les permanents syndicaux) ? Si oui, qui va les fournir ?

Compte tenu des dispositions drastiques qui vont s'imposer lors du déconfinement, les possibilités de suivre les réunions en visioconférence seront-elles maintenues ?

#### 2 – Congés

La plupart des agents ne savent pas s'ils sont placés en ASA ou en télétravail. Aussi, y aura-t-il une notification individuelle remise à l'agent, précisant la période et le nombre de jours en télétravail et/ou en ASA ?

Comment peut 'on justifier et qualifier les journées dites « nécessité de service » pour les agents qui sont en télétravail ?

#### 3 – RIFSEEP (TS et IAE)

Les agents recevront-ils une décision les plaçant dans tel ou tel groupe RIFSEEP ?

#### 4 – Notification prime 2019

A ce jours les agents n'ont pas reçu leur notification de prime au titre de 2019 :

- Quand vont-ils les recevoir ?
- Pour ceux qui veulent faire un recours : Comment vont-ils faire sachant que les CAP sont prévues fin mai et courant juin ? De plus, certains agents ont été mutés depuis le mois de janvier et il est difficile de faire un recours hiérarchique à leur ancien responsable. Pour d'autres, les responsables hiérarchiques ont tous mutés et il n'y a plus personne qui peut estimer la valeur et le travail fait par l'agent. Comment seront pris en compte ces situations ?

## 5 – Modalités relatives à la mobilité

Y a-t-il une rencontre prévue avec les OS afin d'analyser les situations particulières des agents faisant acte de mobilité ?

Si oui, qu'elles vont en être les modalités, comment se fera cette analyse de dossiers ?

Y aura-t-il un support dématérialisé, pour les OS afin de pouvoir analyser, par poste, l'ensemble des demandes de mobilité avec leur avis et leur classement ?

## 6 – Enseignement agricole

**6.1)** Un travail sur le déconfinement se fait dans des Régions, s'il faut laisser la main aux territoires au vu des spécificités, les déclinaisons locales doivent se mettre en route dans le cadre d'un protocole national clair de déconfinement.

**6.2)** Quand les comités médicaux vont-ils reprendre de manière généralisée ? Nous avons appris que certains se sont tenus de manière dématérialisée, quand reprendront-ils tous ? Des agents sont en attente. Où doivent aller les agents dans le cadre de la médecine de prévention ?

**6.3)** Nous demandons une transparence complète en région sur les cas de COVID19 en région et sur le plan national sachant que des remontées ont lieu deux fois par semaine à la DGER et au ministère.

**6.4)** Comment va se passer l'organisation de la reprise dans les établissements dans lesquels des cas de contamination au COVID19 ont été déclarés (par exemple à l'EPL du Valentin à Bourg les Valence) ?

**6.5)** Quelle organisation est envisagée pour les enseignants/formateurs qui devront se déplacer dans le cadre des épreuves orales de fin d'année ? (français et contrôle et rattrapage des bac-pro 3 examinateurs). Le **SEA-UNSA** a demandé, pour rappel, la suppression de l'oral de français.

**6.6)** Qu'en est-il réellement de la note de mobilité des contractuels ? Est-il prévu de la sortir ? Les agents contractuels CDD s'inquiètent

**6.7)** Feuille de route sur la rupture conventionnelle : quand aurons-nous le GT sur la rupture conventionnelle ?

**6.8)** Les agents ne comprennent pas ce qu'il se passe au niveau de la mobilité des enseignants et CPE et la publication des résultats est floue.

**6.9)** Peut-il y avoir une publication auprès des établissements qu'une communication au sujet du déconfinement sera faite le 4 mai par M. CASTEIX ?

**6.10)** Nous estimons les pertes financières pour les établissements locaux d'enseignement à près de 25 millions d'euros au vu des sondages que nous avons faits dans les différentes régions.

Quelle est la stratégie du Ministère afin d'éviter des CRASH financiers, quels sont les résultats des contacts avec le Ministère du Budget et avec les régions. Y a -t-il des remontées formalisées des DRAAF de leur région spécifique ?

**6.11)** La vétusté de certains établissements va empêcher la mise en œuvre des gestes barrières. Ne serait-il pas important qu'une synthèse régionale soit lancée afin de pallier à la situation lors du retour possible au 11 mai et sur la durée de la pandémie : ex un seul lavabo dans certaines toilettes pour 10 WC.

**6.12)** Quelle politique en matière de primes exceptionnelles au Ministère de l'Agriculture. Combien de personnes concernées sachant que l'enveloppe devrait toucher sur toute la fonction publique 400 000 personnes ? Quid des personnels qui ne sont pas sur crédits d'Etat et qui sont fortement mobilisés pour certains (AESH, Salariés d'exploitation agricole, ACB...).

## II – Question relative au CTM de 16h30

Au sujet du point de l'ordre du jour du CTM du 29/04/2020 sur les conditions d'intégration du lycée privé professionnels horticoles Camille Godard du Haillan au sein de l'EPLEFPA de Bordeaux Gironde, quelles seront les conditions d'intégration des « adjoints d'enseignement » sachant que ce corps est voué à disparaître. Ces postes seront pris sur quelle dotation ? Si l'on intègre des agents, il faut que le plafond d'emploi soit adapté à leur accueil.